

Conditions Générales de Vente

Version du 27 mai 2022

Miss Organisation, entreprise individuelle, représentée par Madame Fanny DORIO, domiciliée au 4 rue Félix Franchette, BP32273 Nouméa, enregistrée au RIDET sous le numéro 1075506. Ci-après désigné : **Le Prestataire** s'engage à réaliser des prestations pour **Le Client** selon les conditions générales de vente précisées ci-après.

En signant ce document ou en donnant son Bon pour Accord sur le devis, **Le Client reconnaît avoir eu connaissance des présentes conditions générales de vente et les accepter.**

Article 1. Engagements du Prestataire :

Le Prestataire s'engage à appliquer et respecter tous les principes de la charte déontologique des professionnelles de l'organisation.

Le Prestataire s'engage à se rendre disponible, à faire toutes les séances prévues tel que défini sur le devis, à respecter les horaires et la durée des séances planifiées.

En cas d'indisponibilité, le Prestataire s'engage à prévenir au moins 24h à l'avance du changement de rendez-vous et à reporter au plus tôt la séance prévue aux mêmes conditions (sauf en cas de force majeure).

Le Prestataire s'engage à distribuer gratuitement à des associations caritatives les divers objets dont le Client lui confie la tâche de disposer pour lui.

Article 2. Engagements du Client :

Le Client s'engage à se rendre disponible lors des séances planifiées en concertation avec le Prestataire lorsque cela est nécessaire.

En cas d'indisponibilité de maintenir la séance, le Client s'engage à avertir au moins 24h à l'avance de toute annulation ou changement d'horaire.

En cas d'annulation d'une séance à moins de 24h du rendez-vous ou d'absence à la séance, hors cas de force majeure, la dite séance sera tout de même facturée au tarif prévu et considérée comme réalisée.

Le Client s'engage à ne pas réclamer les objets et diverses possessions confiées au Prestataire pour l'en débarrasser. Une fois confiés au Prestataire, le Client est conscient qu'il ne pourra plus récupérer ces biens, ni demander une compensation de quelque nature qu'elle soit.

Article 3. Limites et conditions

Le Prestataire s'engage à faire de son mieux, à partager ses conseils et recommandations mais le Client reste libre de ses choix. En outre le Prestataire a une obligation de moyens et non de résultat.

Article 4. Durée et nature des prestations

La durée de chaque séance est convenu à l'avance et correspond à la durée prévue sur le devis.

La nature et le lieu d'exécution des prestations est fixé conformément au devis.

Article 5. Durée de validité

L'engagement réciproque entre les parties prend effet à la date de signature du devis et reste valide pendant toute la durée de la prestation, sans toutefois excéder 12 mois.

Article 6. Tarifs et modalités de règlement

Le tarif des séances et modalités de paiement sont précisés sur le devis.

Le règlement est effectué selon les conditions indiquées sur le devis. Il peut être effectué en espèces, par chèque à l'ordre de Fanny DORIO ou par virement bancaire sur le compte BNC 14889 00001 04585735119 44.

En cas d'impayé, la prestation est suspendue jusqu'à recouvrement de la créance et dans la limite de la durée du contrat.

Article 7. Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, exception faite d'un cas de force majeure, la convention pourra être résiliée de plein droit sans préjudice de tous dommages et intérêts susceptibles d'être réclamés à la partie défaillante ou fautive. Cette résiliation interviendra par l'envoi d'un courrier recommandé avec demande d'avis de réception ou remis en main propre contre émargement, à la partie défaillante ou fautive.

Dans le cas où le Client souhaite mettre fin de manière anticipée à son forfait ou abonnement, le règlement reste dû selon les modalités du devis approuvé.

Article 8 - Données personnelles

Pour tout traitement de données personnelles, les parties se conformeront au règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable en Nouvelle-Calédonie.

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles en rapport avec ces prestations.

Article 9. Litige

En cas de litige ne pouvant trouver une issue à l'amiable, la juridiction compétente de Nouvelle-Calédonie pourra être saisie.

Le Client

Nom, date et mention manuscrite « Lu et approuvé »

Le Prestataire

Miss Organisation
Fanny DORIO

